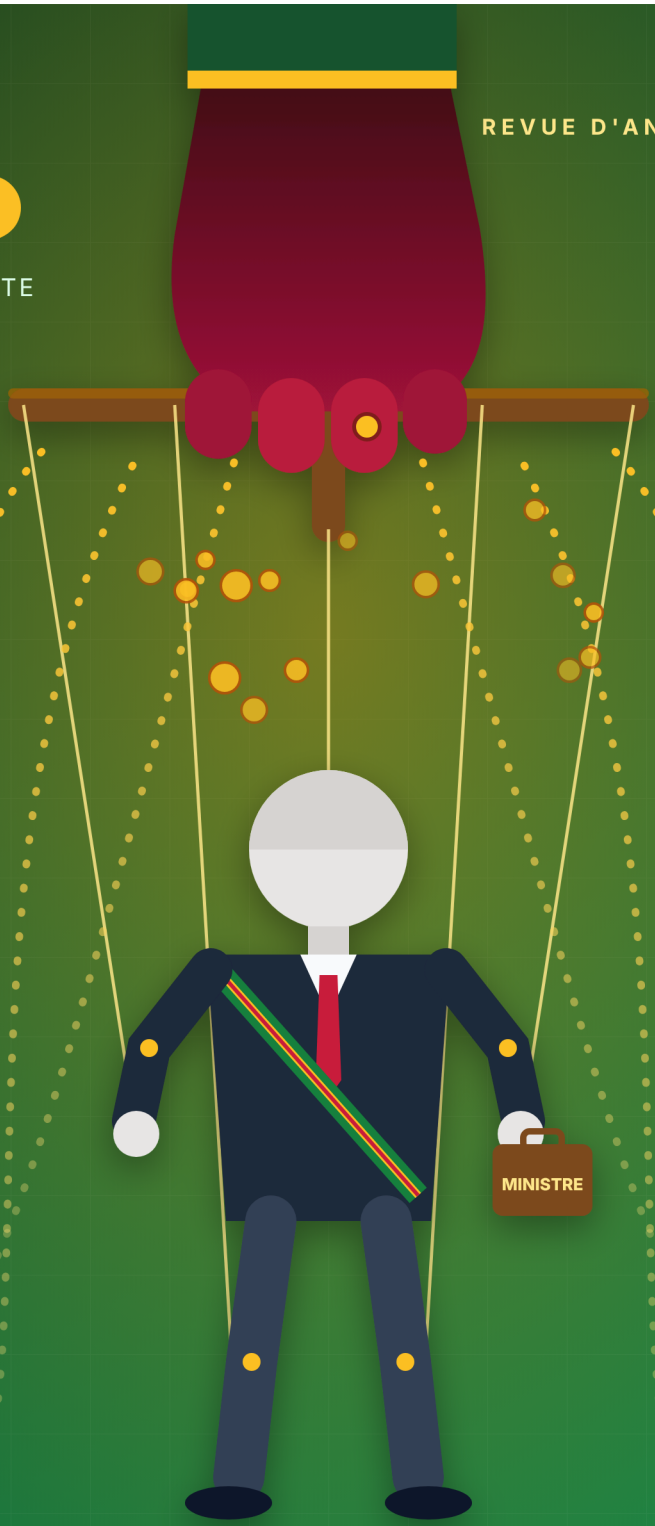
LE PRISME

REVUE D'ANALYSES STRATÉGIQUES

GRAND ANGLE N°1

NOVEMBRE 2026 · ENQUÊTE



Congo Télécom
OPÉRATEUR PUBLIC

Sopéco
LA POSTE

Banque postale
ÉPARGNE

ARPCE
RÉGULATEUR

ADEN
ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

FASUCE
SERVICE UNIVERSEL

L'État numérique sous tutelle privée

Le ministère du Numérique, ses organes de tutelle et le groupe qui tire les ficelles.

LE PRISME · GRAND ANGLE N°1 · NOVEMBRE 2026

Ministère du Numérique : l'État numérique sous tutelle privée

Par J. Mauryn NDOKAYO ONDZE, fondateur du Prisme · 1er novembre 2026

Grand Angle est le format d'enquête du Prisme : un seul sujet, traité à fond, avec les documents, les chiffres et les questions qu'ils soulèvent. Ce premier numéro porte sur le ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique.

Un ancien dirigeant de prêteur britannique passé par cinq procédures d'insolvabilité. Une société du groupe de Junior Bongo, petit-fils du chef de l'État, déjà installée dans les systèmes numériques de l'État. Cent cinquante agents de l'État rendus à la Fonction publique en un jour. Au ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, la modernisation de l'administration prend le chemin de sa privatisation.

Le Congo a déjà vu ce film. Pendant des années, le pétrole national a été géré dans l'opacité, au bénéfice de quelques-uns et au détriment du budget de l'État. Le numérique est la nouvelle rente : celle des données, des paiements, des factures et de l'identité des citoyens. Celui qui la contrôle contrôlera l'administration de demain.

Les documents que Le Prisme a pu consulter montrent qu'en six mois, ce contrôle glisse vers un cercle privé proche du pouvoir. Et que ceux qui en paient le prix sont d'abord les cadres et les agents de la fonction publique congolaise.

Un curieux pedigree pour piloter l'État numérique

Frédéric Nzé n'arrive pas de l'administration. Il arrive de Londres, où le registre officiel des sociétés britanniques, Companies House, retrace son parcours de dirigeant.

Sa principale aventure s'appelle **Oakam**, un prêteur à coût élevé qui faisait crédit, de 6 à 36 mois, aux ménages modestes. Il en est directeur dès 2006. Le groupe s'effondre par étapes :

Société	Procédure	Dates
Oakam Ltd	Administration judiciaire	février à juin 2019
Oakam Ltd	Accord avec les créanciers	mai à octobre 2019
Oakam Holdings Ltd	Liquidation décidée par les créanciers	ouverte en octobre 2019, dissoute en 2021
Oakam Finance Ltd	Liquidation décidée par les créanciers	ouverte en août 2022, dissoute en janvier 2024
Oakam Ltd	Seconde administration judiciaire	février 2022 à février 2025, dissoute en mai 2025

Cinq procédures d'insolvabilité en six ans. Quand Oakam Finance est liquidée, en 2022, il en est **le seul dirigeant inscrit**. Le régulateur financier britannique, la FCA, annonce en février 2022 que l'entreprise ne peut plus prêter.

Son autre référence, Euristix, un éditeur de logiciels qu'il présente comme une vente réussie, raconte une histoire moins simple : il entre à sa direction en 2006, un an après sa création, et la quitte en 2011, deux ans avant son passage dans le groupe britannique Capita.

Cet homme a aujourd'hui la tutelle de la Sopéco, l'épargne postale des Congolais, dont il doit conduire la restructuration. Il n'a pas, pour autant, rompu avec ses affaires : il détient toujours **75 % ou plus de Fixed Gear Capital Ltd**, une société de conseil londonienne qu'il dirige, et qui a déposé sa déclaration annuelle le 20 mai 2026, un mois après son entrée au gouvernement.

Un détail encore : dans ces registres, le ministre congolais du Numérique est inscrit comme ressortissant **français** (et britannique dans le registre des bénéficiaires). Ce n'est pas un délit. Mais pour un ministère de souveraineté, la question de sa situation au regard du droit congolais de la nationalité mérite une réponse publique.

Une administration n'est pas une start-up. Ce qui, dans le privé, se solde par une faillite, se paie dans l'État avec l'argent des contribuables.

Le clan aux commandes

Avant d'entrer au gouvernement, Frédéric Nzé dirigeait **Akieni**, que le groupe Yao Corp présente lui-même comme sa « filiale ». Yao Corp a été fondée et est présidée par **Omar Denis Junior Bongo Ondimba**, dit Junior Bongo, petit-fils du chef de l'État et son conseiller officiel. Le ministre du Numérique est donc issu de l'écurie d'affaires de la famille présidentielle.

Cette écurie n'a pas attendu sa nomination pour s'installer dans l'État :

Dossier public	Société du groupe	Ce qui est documenté
CAMU, assurance maladie	Yao Corp, Akieni	Contrat du 6 janvier 2022 ; Yao Corp finance « à taux zéro », Akieni numérise
CNSS	Akieni	Gestion électronique des documents
SFEC, facturation électronique	Akieni	Le site officiel de l'État est déployé sur un serveur au nom d'Akieni
Fibre aérienne Pointe-Noire–Brazzaville	Silicone Connect	Concession du 25 septembre 2020, sur les pylônes d'E²C
Backbone Congo–Cameroun	Consortium 3C Technologie–Yao Corp	Délégataire d'un réseau financé par la Banque africaine de développement
Sopéco	Silicone Connect	Protocole d'accord pour relier ses agences à la fibre
Akieni Academy	Yao Corp, SNPC	Partenaires affichés de l'académie de formation d'Akieni

L'assurance maladie, la sécurité sociale, la fiscalité des entreprises, la fibre nationale, l'épargne postale : chaque fois, le même groupe. Et la société nationale des pétroles, la SNPC, finance la vitrine de formation de la société que dirigeait le ministre.

2020 : L'ALERTE IGNORÉE

L'entrée du groupe dans les télécoms publics s'est faite contre l'avis de l'État lui-même. Le 25 septembre 2020, le ministère des Télécommunications, alors dirigé par Léon Juste Ibombo, concède à Yao Corp l'exploitation, la commercialisation et la maintenance de la fibre optique aérienne bâtie par l'État sur les pylônes électriques.

- **Le ministre des Finances s'y oppose par écrit.** Le 11 novembre 2020, Calixte Nganongo écrit à son collègue que la société Yao Corp, « représentée par Omar Dénis Junior Bongo Ondimba », est « inconnue », déplore « l'absence d'informations sur les clauses du contrat », et rappelle qu'aucun cadre n'existe pour concéder une infrastructure publique, selon l'Agence Ecofin.
- **Les agents de Congo Télécom se mobilisent.** Le 10 décembre 2020, ils dénoncent un contrat « de dupe », signé « en violation des lois et règlements », un « désastre pour l'opérateur historique et pour le pays ». Selon leurs syndicats, la vente en gros sur cette fibre représentait au moins 80 % des ressources de Congo Télécom (allAfrica).
- **Le ministre passe outre.** Le 14 décembre, Léon Juste Ibombo appelle le personnel à « se ressaisir » et dénonce une « instrumentalisation » ; les syndicats lui refusent l'accès au siège (Les Dépêches de Brazzaville). Le lendemain, le directeur de Silicone Connect assure que « Congo Telecom n'est pas bradée ».

Six ans plus tard, l'histoire boucle : l'ancien directeur général d'une filiale du même groupe est devenu ministre de tutelle de Congo Télécom. Ce que le ministre des Finances et les agents de l'opérateur public dénonçaient en 2020 se poursuit aujourd'hui de l'intérieur du ministère.

Le pouvoir et les affaires ne se côtoient plus : ils se confondent. Le régulateur, le client et le fournisseur appartiennent au même cercle.

LES INDISCRÉTIONS DU PRISME

Un clan chasse l'autre

Dans les couloirs du secteur, à Brazzaville, on parle d'une relève. L'influence longtemps prêtée au tandem Yves Castanou – Luc Missidimbazi s'efface devant le réseau de Junior Bongo. Le premier, ancien directeur général de l'ARPCE, dirige Congo Télécom. Le second, fondateur du salon Osiane, a été le candidat du Congo au secrétariat général de l'Union africaine des télécommunications. Le groupe Yao Corp, lui, a désormais l'un des siens à la tête du ministère.

Ibombo, l'oublié

En décembre 2020, Léon Juste Ibombo avait pris le parti de Yao Corp contre les agents de Congo Télécom, en les appelant à « se ressaisir ». Six ans plus tard, le ministère lui échappe au profit d'un dirigeant du groupe qu'il avait défendu. La loyauté n'est pas toujours payée de retour.

Un air de déjà-vu

Les velléités de privatiser l'administration ne datent pas d'hier. À Brazzaville, on se souvient encore des projets prêtés au ministère de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, dirigé par Denis Christel Sassou Nguesso, de doter les PPP de leur propre « fonction publique ».

Rubrique d'indiscrétions : informations recueillies auprès de sources du secteur, que les intéressés peuvent commenter via le droit de réponse.

Un management qui ignore les règles de l'administration

La fonction publique a ses règles : des décrets pour nommer, des procédures pour sanctionner, des inspecteurs pour contrôler. Au ministère du Numérique, elles semblent traitées comme des formalités.

- **Une nomination par note de service.** Le décret du 24 avril 2026 portait « Serge » Nze. La Primature a corrigé par une simple note, le 28 avril, en annonçant un « décret rectificatif en cours de signature ». Six mois plus tard, Le Prisme n'en a pas trouvé la publication.
- **150 agents renvoyés en un jour.** Le 14 octobre, deux notes de service rendent 128 agents à la Fonction publique « pour insuffisance des conditions d'accueil », et 22 autres, dont 19 qualifiés de « déserteurs ou en situation d'absentéisme aigu ». Un abandon de poste se sanctionne par une procédure disciplinaire, avec mise en demeure et droit de se défendre, pas par une liste en annexe.
- **Un ministère qui manque de bureaux.** Renvoyer 128 agents faute de place, c'est avouer que l'État ne sait plus où loger son propre ministère. Selon des agents, le cabinet a quitté ses locaux historiques pour des bureaux loués aux Tours jumelles, alors que le ministre précédent travaillait au cabinet.
- **Le contrôle écarté.** Le 19 octobre, le ministre annonce à l'Inspecteur des Postes, des Télécommunications et du Numérique son intention de mettre fin à ses fonctions, « dans le cadre du renouvellement de l'encadrement », sans remplaçant désigné.
- **Un ministre absent, un directeur de cabinet à deux casquettes.** Selon des agents, le ministre est rarement dans ses bureaux et le cabinet est conduit par son directeur, Kô Goma. Ancien conseiller de la ministre togolaise du Numérique, Cina Lawson, il exercerait toujours des fonctions à Lomé, selon plusieurs sources concordantes. Le Prisme l'invite à s'exprimer sur ce point.

Ce n'est pas de l'audace réformatrice. C'est la méconnaissance, ou le mépris, des règles qui protègent l'État contre l'arbitraire.

Un mal plus large

Le ministère du Numérique n'est pas un cas isolé. Plusieurs nouveaux membres du gouvernement arrivent sans expérience avérée de l'administration publique, et avec une même tentation : traiter l'État comme une entreprise, contourner ses règles et confier ses missions au privé. Une administration se réforme avec ses agents et dans le respect de ses statuts, pas en la vidant de ceux qui la font tourner.

Où sont passés les syndicats ?

2020 : le front syndical

Il fut un temps où les syndicats du secteur savaient dire non. En décembre 2020, quand le ministère concède à Yao Corp la fibre aérienne bâtie par l'État, les agents de Congo Télécom montent au créneau. Ils dénoncent un contrat « de dupe », signé « en violation des lois et règlements », et rappellent que la vente en gros de capacité sur cette fibre représente au moins 80 % des res-

sources de l'opérateur public. Le ministre Léon Juste Ibombo les appelle à « se ressaisir » ; ils lui refusent l'accès au siège. Le rapport de force existe, et il s'exprime.

2026 : se battre pour les salaires, se taire sur l'État

Six ans plus tard, les syndicats n'ont pas disparu. À la Sopéco, l'intersyndicale emmenée par Le Postier exige en septembre 2026 le paiement des salaires de mars et d'avril, le remboursement de retenues abusives, le règlement de la dette sociale accumulée depuis 2017 et le départ de consultants payés sans travail documenté. En 2024 déjà, la Fédération des syndicats des postes et télécommunications (FESY-POSTEL) organisait un sit-in pour réclamer 41 mois d'arriérés et le départ de la direction générale de la Sopéco.

Mais sur l'essentiel, rien. Ni sur l'arrivée au ministère d'un dirigeant du groupe qu'ils combattaient en 2020. Ni sur les 150 agents rendus à la Fonction publique en un jour. Ni sur l'inspecteur du secteur écarté sans remplaçant. Ni sur l'avenir du projet de modernisation de la Poste. Le Prisme n'a trouvé, à ce jour, aucune prise de position publique des syndicats des postes, des télécommunications ou de la fonction publique sur ces sujets. L'intersyndicale de la Sopéco dit même soutenir le comité de restructuration mis en place par le ministère.

Pourquoi ce silence ?

Plusieurs explications sont possibles, et elles ne s'excluent pas :

- **L'urgence alimentaire.** Quand on attend ses salaires depuis des mois, la gouvernance passe après la paie. Un syndicat qui négocie des arriérés avec le ministère ne prend pas le risque de l'affronter sur le reste.
- **La peur.** Le sort réservé à l'inspecteur et aux 150 agents est un avertissement que chacun a compris.
- **La lassitude.** Le combat de 2020 n'a rien empêché : la concession a été maintenue, et le groupe est aujourd'hui au ministère. Pourquoi recommencer ?
- **La proximité avec le pouvoir.** Au Congo, les grandes centrales syndicales sont souvent plus proches des gouvernements que de leurs bases.

Quelle que soit la raison, le résultat est le même : la privatisation de l'administration numérique avance sans contre-pouvoir. Le Prisme invite les syndicats du secteur à faire entendre leur voix ; ses colonnes leur sont ouvertes.

Le numérique de l'État sous tutelle privée

Le directeur de cabinet a publié la feuille de route du ministère dans Les Dépêches de Brazzaville : numériser les principaux services publics en deux ans, créer une identité numérique et un réseau national de paiement, construire des centres de données « souverains », privilégier des « solutions locales pour l'État ».

Or la « solution locale » existe déjà, et elle a un nom. Akieni vend exactement ce catalogue : gestion électronique des documents, archivage, signature électronique, biométrie, paiements numériques. Elle numérise déjà l'assurance maladie et la sécurité sociale. Le site officiel du SFEC, qui oblige depuis le décret du 31 mars 2026 **toutes les entreprises du pays** à certifier leurs factures,

tourne sur un serveur à son nom. Les données fiscales, sociales et médicales des Congolais transitent donc déjà par une société privée du cercle présidentiel.

Quand le fournisseur connaît mieux le système que l'administration, c'est lui qui gouverne. Changer de prestataire devient impossible, négocier les prix aussi, contrôler les données encore moins. L'État ne pilote plus son numérique : il le loue.

LE PRÉCÉDENT PÉTROLIER

Le schéma rappelle celui du pétrole. En 2017, le Congo a dû reconnaître, sous la pression du FMI, des dettes jusque-là non déclarées, contractées auprès de négociants et remboursées en barils. Aujourd'hui encore, Le Prisme l'a montré dans son numéro 6, la dette envers les négociants pétroliers n'apparaît pas dans le tableau de financement du projet de loi de finances 2027.

La recette est la même : une ressource stratégique, une poignée d'opérateurs proches du pouvoir, des contrats que personne ne voit, et un État qui découvre la facture trop tard. Hier le baril, demain la donnée.

La Poste, prochain morceau du gâteau ?

La Sopéco, la poste publique, est en pleine refonte numérique, et les partenaires s'y succèdent. En 2023, c'était l'indien ATDXT, avec une plateforme d'épargne numérique, « Nova digitale ». En mars 2024, l'Agence de développement de l'économie numérique, la Sopéco et l'américain Pay Rem Group signent un protocole pour « réinventer » la poste. En octobre 2024, Pay Rem lance deux plateformes, ShopiPoste et PosteMobile. La Banque africaine de développement, de son côté, a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour un plan stratégique de transformation digitale de la Sopéco (« e-Poste »), dans le cadre du projet de fibre régionale Central African Backbone.

Le projet a changé d'échelle. Baptisé « La Poste réinventée », il associe les postes de sept pays d'Afrique centrale, sous l'égide de la CEMAC puis de la CEEAC. Selon le journaliste économique Alphonse Ndongo, la BAD a fait une promesse de financement de 70 millions de dollars, dont 12 millions pour la formation, sous réserve d'un business plan régional et de la finalisation des procédures. Porté par Pay Rem en partenariat public-privé, le projet serait aujourd'hui en train d'être « enterré ». Les sources du journaliste évoquent un « détournement de projet » par « l'habillage d'un appel d'offres restreint ». Ni le ministre Frédéric Nzé ni le patron de Pay Rem ne lui ont répondu. Le Prisme n'a pas pu vérifier ces affirmations de façon indépendante.

Un fait, lui, est public : le groupe Yao Corp est déjà dans la place, et à un endroit stratégique, le réseau.

- **Avril 2024, l'entrée.** À Brazzaville, sous le patronage du ministre Léon Juste Ibombo, la Sopéco signe un protocole d'accord avec Pay Rem Group, La Poste gabonaise et Silicone Connect, filiale à 100 % de Yao Corp. Silicone Connect y est le « partenaire technique » chargé du déploiement de la couverture réseau : c'est elle qui doit raccorder les bureaux de poste à la fibre optique (Les Dépêches de Brazzaville, 16 avril 2024).
- **2025, l'accord en propre.** Silicone Connect signe ensuite son propre protocole avec la Sopéco, sans Pay Rem. Objet : construire l'infrastructure de fibre et y relier les agences de la Poste, notamment dans la Likouala, sur une liaison prévue en 2026 de Pokola à Impfondo, via Gombo, Enyellé et Bétou. La Sopéco y figure comme « partenaire de projet » (Makanisi, 16 août 2025).

- **2026, la tutelle.** En avril, l'ancien directeur général d'Akieni, autre filiale du groupe, devient ministre de tutelle de la Sopéco. Le ministère installe un comité de restructuration et une « task force » auxquels l'intersyndicale demande, en septembre, que la direction remette toute sa documentation sous trois jours (Vox Congo, 23 septembre 2026).

Le schéma est lisible : Pay Rem porte les services (e-commerce, paiements), Silicone Connect tient les tuyaux. Si le volet Pay Rem est écarté, le groupe Yao Corp reste le seul partenaire déjà installé dans l'infrastructure de la Poste, au moment même où son ancien dirigeant en pilote la restructuration. Une question s'impose : à qui profitera le revirement ?

Investir ou se servir ? Yao Corp et l'argent public

Un investisseur prend un risque : il met son argent, construit, attend un retour. Le parcours de Yao Corp dans le numérique suit une autre logique. Pour l'essentiel, ce n'est pas le groupe qui a financé les réseaux qu'il exploite, c'est l'État. Et ce n'est pas le marché qui le paie, c'est surtout la dépense publique.

- **La fibre aérienne** a été bâtie par l'État sur les pylônes électriques avant d'être concédée au groupe en 2020.
- **Le réseau Congo–Cameroun** a été financé par la Banque africaine de développement avant d'être confié en exploitation au consortium 3C Technologie–Yao Corp.
- **La CAMU, la CNSS, le SFEC, la Sopéco** : les clients sont des organismes publics, et les recettes viennent des cotisations, des impôts ou des frais imposés aux entreprises par décret.

Comparons avec les opérateurs privés du même secteur. MTN Congo annonce 57 milliards de FCFA investis pour moderniser et étendre son réseau, dont près de 11 milliards en 2024, soit environ 30 % de son chiffre d'affaires de l'année précédente, avec 185 localités rurales raccordées (Ecomatin, février 2025). Les opérateurs alimentent aussi, avec l'État, le Fonds d'accès et de service universel aux communications électroniques (FASUCE), qui a investi 4 milliards de FCFA entre 2021 et 2023 pour connecter plus de 300 000 personnes dans 180 localités isolées (Agence Ecofin, juin 2024).

	Opérateurs privés (MTN, Airtel)	Galaxie Yao Corp
Infrastructure	Construite et financée par l'opérateur	Bâtie par l'État ou financée par la BAD, puis concédée
Investissement déclaré	57 milliards de FCFA (MTN), comptes publiés	Environ 10 milliards de FCFA en cinq ans, selon Silicone Connect ; invérifiable, faute de comptes publiés
Clients	Des millions d'abonnés	Principalement l'État, ses organismes et les opérateurs
Service universel	Contribuent au FASUCE	Aucune contribution documentée
Comptes	Comptes de groupe publiés	Ni comptes, ni actionnaires, ni montants publiés

Yao Corp se présente comme une société d'investissement et affiche sur son site les logos de banques, d'une clinique et de sociétés de services. Sa filiale Silicone Connect revendique environ 10 milliards de FCFA investis en cinq ans, dont une extension Owando–Ouesso « sur fonds propres » (Makanisi, août 2025). C'est un chiffre à mettre en regard des 57 milliards de MTN, et surtout de

la valeur des infrastructures publiques reçues en concession. Mais le groupe ne publie ni ses comptes, ni la liste complète de ses actionnaires, ni le montant de ses participations : ce chiffre ne peut donc pas être vérifié. Personne ne peut donc dire combien elle réinvestit au Congo, dans l'innovation ou dans les jeunes entreprises, ni où vont les bénéfices tirés des contrats publics. Le Prisme n'a trouvé aucune trace publique de ces flux. Il pose donc la question : ces bénéfices restent-ils au Congo, ou sont-ils transférés vers l'étranger, y compris vers des places financières à faible fiscalité ?

Sans réponse, le modèle ressemble moins à celui d'une start-up qu'à celui d'une rente : capter une infrastructure publique, facturer l'État, et ne rien rendre de visible à l'économie. C'est exactement le schéma que le pays a connu avec le pétrole.

Les réformes qui risquent d'être détournées

Le Congo a besoin d'un État numérique. C'est justement pourquoi les réformes annoncées ne doivent pas devenir des rentes :

Réforme annoncée	Ce qui est en jeu	Le risque
Identité numérique	Le fichier biométrique de toute la population	Qu'il soit conçu et hébergé par un prestataire privé, sans contrôle public
Réseau national de paiement	Les flux financiers entre l'État, les entreprises et les citoyens	Une commission prélevée sur chaque paiement public
Facturation électronique (SFEC)	Les données fiscales de toutes les entreprises	Des frais d'homologation imposés à tout le secteur privé, au profit d'un opérateur
Centres de données « souverains »	L'hébergement des données de l'État	Une souveraineté de façade, si l'opérateur est privé
Restructuration de la Sopéco	L'épargne postale et le réseau des bureaux de poste	Un réseau public au service d'un partenaire déjà sous protocole
Numérisation des services publics	Les métiers des agents de l'État	Des fonctionnaires remplacés par les salariés du fournisseur

Chacune de ces réformes peut renforcer l'État ou l'affaiblir. Tout dépend de qui la conçoit, qui la finance, et qui en garde les clés. À ce jour, Le Prisme n'a trouvé la trace d'aucun appel d'offres public pour ces chantiers, ni d'aucune règle de prévention des conflits d'intérêts au sein du ministère.

Et la jeunesse congolaise ? Elle regarde passer le gâteau

Dans ce dossier, il manque quelqu'un : la jeunesse congolaise. Selon un rapport sur l'Afrique centrale fondé sur des données de la Banque mondiale, cité par Ecomatin en octobre 2026, le chômage touchait 40 % des 15-24 ans en 2025, le taux le plus élevé de la sous-région. Afrobarometer le mesurait déjà en 2024 : le chômage est la première préoccupation des jeunes Congolais, et seuls 5 % d'entre eux jugent que le gouvernement crée bien des emplois.

Ces jeunes ne manquent ni de diplômes ni d'ambition. Ce qui leur manque, ce sont des portes ouvertes. Ceux qui le peuvent partent vers Paris, Montréal, Dakar ou Kigali, là où leurs compétences trouvent preneur. Ceux qui restent voient les opportunités de leur propre pays leur échapper.

Le gouvernement affirme avoir fait entrer environ 40 000 jeunes dans la fonction publique entre 2021 et 2025. Au ministère du Numérique, c'est l'inverse : 150 agents ont été rendus à la Fonction publique en un jour. Le cabinet, lui, tel que le présente le site du ministère, rassemble des parcours construits à Londres, Paris, Lomé et Kinshasa. Le ministre vient de la finance britannique. Le directeur de cabinet est passé par Accenture et par le gouvernement togolais. Une conseillère aux partenariats est issue du réseau Campus France, l'agence publique française. Où sont les ingénieurs sortis de l'université Marien-Ngouabi et des écoles congolaises ? Où sont les jeunes de la diaspora qui ont fait leurs preuves dans le numérique et ne demandent qu'à servir leur pays ? Le ministère n'a publié aucune procédure de recrutement pour son cabinet.

La jeunesse a bien une place, mais ailleurs et à un autre rang : à Akieni Academy, l'académie gratuite de la société que dirigeait le ministre, soutenue notamment par Yao Corp et la SNPC. Les jeunes Congolais y sont formés pour devenir les développeurs d'un prestataire privé. Les postes de décision vont aux réseaux, les postes d'exécution aux jeunes du pays.

Le Congo est toujours vu comme un gâteau. Hier, c'était le pétrole : la rente a été captée par quelques-uns, et la jeunesse tenue à l'écart des richesses de son sous-sol. Aujourd'hui, c'est le numérique : les données, les paiements publics, l'identité des citoyens. Le gâteau a changé, mais la table reste réservée aux mêmes convives. Un pays qui laisse partir ses jeunes talents et confie son avenir numérique à des réseaux privés hypothèque deux fois son avenir.

Et la souveraineté ?

Reste la question de la souveraineté. Le Prisme ne reproche à personne son origine ou son parcours. Mais le ministère qui gérera l'identité numérique, les paiements publics et les données de l'État est dirigé par un ministre inscrit comme ressortissant français et britannique dans les registres britanniques, actionnaire d'une société londonienne, et entouré d'un directeur de cabinet qui servirait encore un autre gouvernement. Devant qui ces responsables rendent-ils compte, et à quel État doivent-ils d'abord leur loyauté ? Pour un ministère de souveraineté, la question n'est pas accessoire.

Ce que Le Prisme demande

1. Le ministre a-t-il quitté la direction d'Akieni, et à quelle date ? Conserve-t-il des parts ou une rémunération dans le groupe Yao Corp ?
2. Pourquoi détient-il et dirige-t-il toujours Fixed Gear Capital Ltd ? Cet intérêt a-t-il été déclaré à son entrée en fonction ?
3. Quelle est sa situation au regard du droit congolais de la nationalité ?
4. Akieni, Yao Corp ou Silicone Connect sont-elles candidates aux marchés de l'identité numérique, des paiements publics ou de la restructuration de la Sopéco ?
5. Le projet de modernisation de la Sopéco confié à Pay Rem Group est-il remis en cause ? Où en est la promesse de financement de la BAD ? Un appel d'offres restreint est-il en préparation, et quelles sociétés y sont invitées ?
6. Quel montant le groupe Yao Corp a-t-il investi en propre dans les infrastructures numériques du Congo ? Où sont domiciliées ses sociétés, et où vont les bénéfices des contrats publics ?
7. Qui exploite le SFEC, en vertu de quel contrat, et à quel prix pour les entreprises ?

8. Où siège le cabinet, et qui paie ses locaux ?
9. Qui remplacera les 150 agents rendus à la Fonction publique, et selon quelle procédure ?
10. Kô Goma exerce-t-il encore une fonction au Togo, et y est-il rémunéré ?

Le Prisme demande que la Haute autorité de lutte contre la corruption examine ces situations, et que tout marché numérique de l'État fasse l'objet d'un appel d'offres public, avec publication des contrats.

Droit de réponse. Le ministre, son cabinet, le groupe Yao Corp et toutes les personnes citées dans ce dossier peuvent exercer leur droit de réponse à l'adresse revue-strategique@prisme-cg.org. Leurs réponses seront publiées intégralement dans le prochain numéro du Prisme. Aucune personne nommée n'est accusée d'une infraction ; la présomption d'innocence s'applique.

SOURCES

- Notes de service n° 0107 et 0108/MPTEN-CAB (14 octobre 2026) et lettre n° 0342-26/MPTEN-CAB (19 octobre 2026), documents consultés par Le Prisme ; Primature, note n° 0009/PM-CAB (28 avril 2026)
- Companies House (Royaume-Uni) : mandats de Frederic Nze ; Oakam Ltd, Oakam Holdings Ltd, Oakam Finance Ltd ; Fixed Gear Capital Ltd ; Euristix Ltd ; The Gazette
- FCA, « Oakam (also trading as Loal) enters administration » (24 février 2022)
- Yao Corp, « Digitalisation des outils de gestion de la CAMU par la société AKIENI, filiale du groupe YAO CORP » ; akieni.com ; akieniacademy.com
- SFEC, sfec.gouv.cg (cadre légal ; métadonnées du site consultées le 1er novembre 2026)
- Les Dépêches de Brazzaville, « Fibre optique. Gaëtan Soltesz : Congo Telecom n'est pas bradée » (15 décembre 2020) ; tribune de Kô Goma (2026)
- Agence Ecofin, « Congo : inquiétudes autour de l'octroi à Yao Corp du contrat d'exploitation du réseau de fibre optique aérienne » (14 décembre 2020) ; allAfrica, « Le personnel de Congo Télécom s'inquiète du bradage de la fibre optique » (décembre 2020) ; Les Dépêches de Brazzaville, « Congo Télécom : le personnel appelé au ressaisissement » (14 décembre 2020)
- FAAPA / ACI, consortium 3C Technologie–Yao Corp ; Makanisi, Silicone Connect (16 août 2025) ; allAfrica, Junior Bongo (25 juillet 2026)
- Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, numerique.gouv.cg/equipe (1er novembre 2026)
- Le Prisme, numéro 6 (31 octobre 2026), sur la dette envers les négociants pétroliers
- Ecomatin, « Congo : le chômage frappe 40 % des jeunes actifs, le plus haut taux d'Afrique centrale » (9 octobre 2026)
- Afrobarometer, dépêche AD856, « Au Congo-Brazzaville, le chômage est en tête de liste des préoccupations des jeunes » (11 septembre 2024)
- allAfrica, « Bilan du quinquennat : environ 40 000 jeunes intégrés à la Fonction publique entre 2021 et 2025 » (23 décembre 2025)
- Les Dépêches de Brazzaville, « Sopéco : un accord pour digitaliser la société » (16 avril 2024)
- We Are Tech Africa, « Pay Rem Group Inc. annonce des projets numériques au Congo » (20 mars 2024) ; ADEN (22 mars 2024)
- ACI, « La Sopeco met en place deux plateformes de e-commerce » (10 octobre 2024) ; Vox Congo (13 mai 2025)
- We Are Tech Africa, « La Sopéco s'associe à ATDXT » (3 avril 2023)
- Banque africaine de développement, AMI « Élaboration d'un plan stratégique sur la transformation digitale de la SOPECO (e-Poste) – CAB »
- Alphonse Ndongo, « Micmacs sur fond de détournement du projet de "Réinvention de la Poste" » (octobre 2026 ; affirmations non vérifiées par Le Prisme)
- Ecomatin, « Avec 57 milliards de FCFA d'investissements, MTN porte à 85 % la couverture internet au Congo » (13 février 2025)
- Agence Ecofin, « Congo's universal access fund connects 300 000 people in 3 years » (26 juin 2024)
- yaocorp.com, page d'accueil (portefeuille affiché, consulté le 2 novembre 2026)
- Vox Congo, « L'intersyndicale de la SOPECO appelle au respect du paiement des salaires » (23 septembre 2026)
- Les Échos du Congo-Brazzaville, « Un sit-in des membres de la FESY-POSTEL pour exiger le départ de la directrice générale de SOPECO » (16 février 2024)
- allAfrica, mobilisation des agents de Congo Télécom (10 décembre 2020) ; Les Dépêches de Brazzaville (14 décembre 2020)
- Makanisi, « Silicone Connect. Une ambition : faire du Congo un pays de transit numérique » et « Congo. Silicone Connect, opérateur d'infrastructures de fibre optique et FAI » (16 août 2025)

GRAND ANGLE N°1 · PORTRAIT

Qui est Frédéric Nzé ?

Du crédit à Londres au ministère du Numérique : ce que disent les registres.

1 — 2006 – 2022 · LONDRES

Dirige **Oakam**, prêteur à coût élevé : **5 procédures d'insolvabilité**, puis dissolution.

2 — JANVIER 2026 · BRAZZAVILLE

Directeur général d'**Akieni**, filiale du groupe **Yao Corp**.

3 — AVRIL 2026 · MINISTÈRE

Nommé **ministre du Numérique**, après une « erreur matérielle » dans le décret.

4 — AUJOURD'HUI · TUTELLE

Pilote la **Sopéco**, **Congo Télécom** et la numérisation de l'État.

LA QUESTION

Quelles leçons a-t-il tirées des faillites d'Oakam avant de prendre en main l'épargne postale des Congolais ?

LE PRISME · GRAND ANGLE N°1

Droit de réponse : revue-strategique@prisme-cg.org

Sources : Companies House et The Gazette ; FCA (24/02/2022) ; Primature, note n° 0009/PM-CAB (28/04/2026) ; allAfrica (2026) ; yaocorp.com.

Infographie 1 · Qui est Frédéric Nzé ?

GRAND ANGLE N°1 · CHRONOLOGIE

Frédéric Nzé : vingt ans d'affaires, cinq procédures d'insolvabilité

2006	LONDRES	Directeur d'**Oakam** et d'**Euristix**.
2010		Crée **Fixed Gear Capital**, dont il détient 75 % ou plus.
2019	FAILLITE	**Oakam Ltd** en administration ; **Oakam Holdings** liquidée.
2022	FAILLITE	Oakam Ltd de nouveau en administration ; **Oakam Finance** liquidée.
2021–24		Quatre sociétés du groupe dissoutes.
2025	FIN	**Oakam Ltd dissoute.** Il ne reste rien du groupe.
janv. 2026	YAO CORP	Directeur général d'**Akieni**.
avr. 2026	MINISTRE	Nommé **ministre du Numérique**.
mai 2026	QUESTION	Toujours dirigeant de **Fixed Gear Capital**.

5 procédures d'insolvabilité

3 sociétés du groupe Oakam

1 société privée active, ministre

● Insolvabilité ou question ● Carrière ● Groupe Yao Corp ● Autre

LE PRISME · GRAND ANGLE N°1

Droit de réponse : revue-strategique@prisme-cg.org

Sources : Companies House ; The Gazette ; FCA (24/02/2022) ; yaocorp.com ; Primature. Une procédure d'insolvabilité n'établit pas de faute personnelle.

Infographie 2 · Vingt ans d'affaires, cinq procédures d'insolvabilité

GRAND ANGLE N°1 · REGISTRES PUBLICS

Un homme, douze structures

Les sociétés qu'il a dirigées au Royaume-Uni, et ses fonctions au Congo.

GROUPE OAKAM · CRÉDIT

Oakam Holdings	LIQUIDÉE 2019
Oakam Ltd	2 ADMINISTRATIONS
Oakam Finance	LIQUIDÉE 2022
Oakam Broking	DISSOUTE 2023
Oakam Foundation	DISSOUTE 2019

EURISTIX · LOGICIEL

Euristix Ltd	RACHAT CAPITA
Euristix Holdings	DISSOUTE 2025

AUTRES

Nabemba Partners	DISSOUTE 2015
Akrod	DISSOUTE 2024
PEAS (ONG)	PARTI EN 2016

AUJOURD'HUI

Fixed Gear Capital (Londres)	ACTIVE · 75 % ET PLUS
Akieni (Brazzaville)	DG JANV. 2026
Ministère du Numérique	DEPUIS AVRIL 2026

5 procédures d'insolvabilité dans 3 sociétés

1 société privée active pendant son mandat

● Procédure d'insolvabilité ● Rachat ● Dissolution ● Active

LE PRISME · GRAND ANGLE N°1

Droit de réponse : revue-strategique@prisme-cg.org

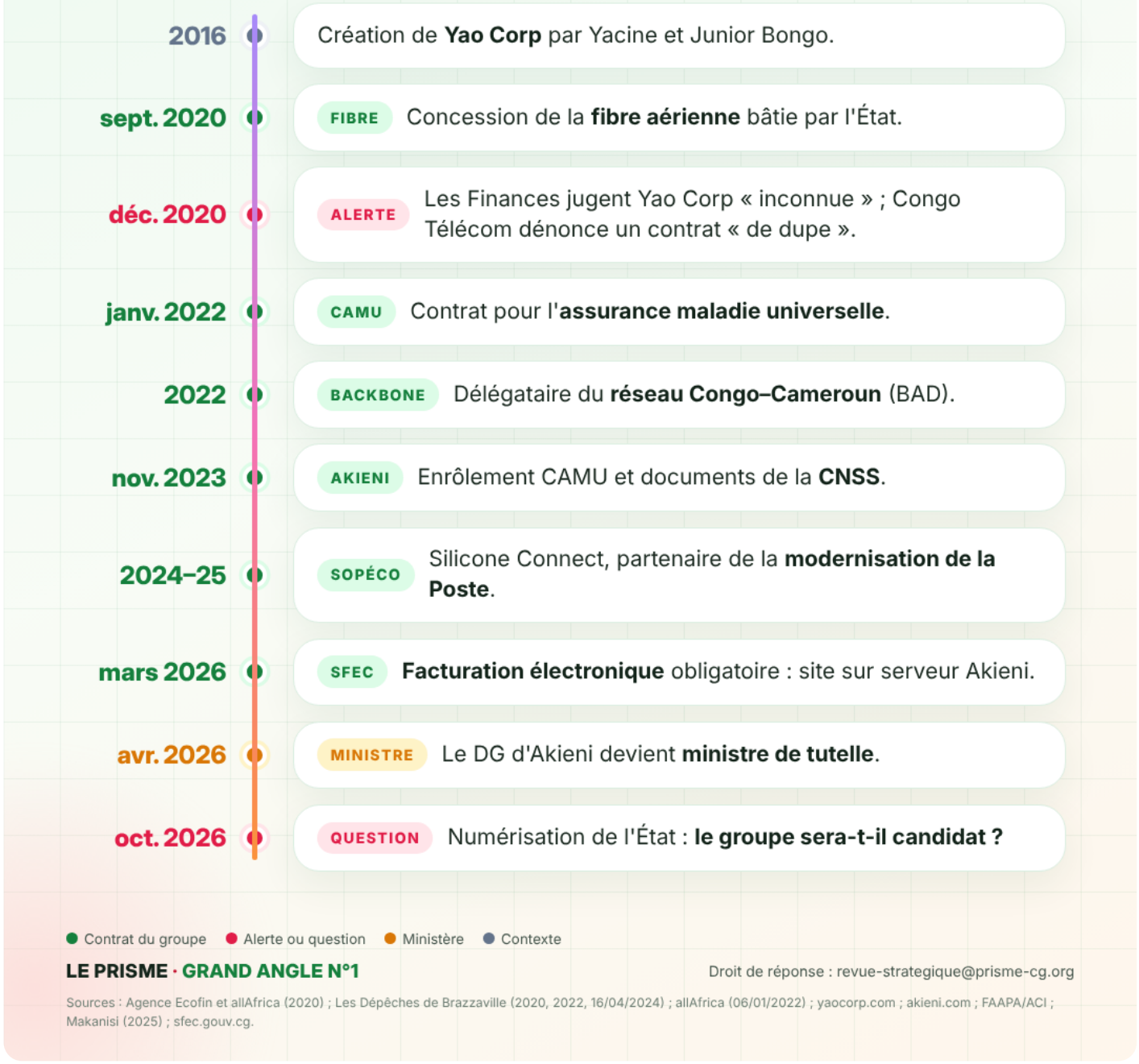
Sources : Companies House (fiches dirigeants, procédures, dépôts) ; The Gazette ; FCA ; allAfrica (31/01/2026). Les dissolutions sans procédure ne sont pas des faillites.

Infographie 3 · Un homme, douze structures

GRAND ANGLE N°1 · CHRONOLOGIE

La galaxie Junior Bongo : six ans de contrats publics

Des contrats dont les clauses n'ont jamais été publiées.



LE PRISME · GRAND ANGLE N°1

Droit de réponse : revue-strategique@prisme-cg.org

Sources : Agence Ecofin et allAfrica (2020) ; Les Dépêches de Brazzaville (2020, 2022, 16/04/2024) ; allAfrica (06/01/2022) ; yaocorp.com ; akieni.com ; FAAPA/ACI ; Makanisi (2025) ; sfec.gouv.cg.

Infographie 4 · La galaxie Junior Bongo : six ans de contrats publics

GRAND ANGLE N°1 · MARCHÉS PUBLICS

La galaxie Yao Corp et les marchés de l'État

Yao Corp
Holding de Junior Bongo

Akieni

Filiale · e-gouvernement

- **CAMU** Numérisation de l'assurance maladie
- **CNSS** Documents de la sécurité sociale
- **SFEC** Facturation électronique (2026)

Silicone Connect

Filiale à 100 % · fibre

- **FIBRE** Concession du réseau aérien (2020)
- **SOPÉCO** Protocoles 2024 et 2025
- **CLIENTS** Finances, Assemblée, SNPC

Consortium 3C

Avec 3C Technologie

- **BACKBONE** Réseau Congo–Cameroun, financé par la BAD

TUTELLE **Frédéric Nzé**, directeur général d'Akieni en janvier 2026, est depuis avril **ministre de tutelle** de la Sopéco, de Congo Télécom et de la numérisation de l'État.

3 structures du groupe en affaires avec l'État

7 dossiers publics recensés

1 dirigeant devenu ministre de tutelle

LE PRISME · GRAND ANGLE N°1

Droit de réponse : revue-strategique@prisme-cg.org

Sources : yaocorp.com ; akieni.com ; sfec.gouv.cg ; allAfrica ; Les Dépêches de Brazzaville ; FAAPA/ACI ; Makanisi ; Agence Ecofin. Ces contrats ne sont pas présentés comme illégaux : ils posent la question du conflit d'intérêts.

Infographie 5 · La galaxie Yao Corp et les marchés de l'État

GRAND ANGLE N°1 · CARTOGRAPHIE

Du groupe de Junior Bongo au ministère

Les points de contact, d'après des documents publics.

Junior Bongo
Petit-fils et conseiller du chef de l'État

Yao Corp
Sa holding

Akieni
« Filiale du groupe Yao Corp »

Frédéric Nzé
DG d'Akieni, puis ministre (avril 2026)

Ministère du Numérique
Tutelle : Sopéco · Congo Télécom · e-Gov

LONDRES

Fixed Gear Capital
Le ministre en détient 75 % ou plus et la dirige toujours (déclaration du 20 mai 2026).

LES QUESTIONS

1. A-t-il quitté Akieni, et à quelle date ?
2. Le groupe est-il candidat aux marchés de son ministère ?
3. Que deviennent les accords Sopéco – Silicone Connect ?
4. Diriger Fixed Gear Capital est-il compatible avec la fonction de ministre ?

LE PRISME · GRAND ANGLE N°1

Droit de réponse : revue-strategique@prisme-cg.org

Sources : yaocorp.com (28/11/2023) ; akieni.com ; allAfrica (06/01/2022, 25/07/2026) ; Les Dépêches de Brazzaville (16/04/2024) ; Makanisi ; Companies House. Les questions signalent des situations à éclaircir, pas des infractions.

Infographie 6 · Du groupe de Junior Bongo au ministère

GRAND ANGLE N°1 · ÉCONOMIE

Investir ou se servir ?

Ce que les opérateurs mettent dans l'économie, et ce qu'on sait de Yao Corp.

MTN, Airtel

Opérateurs privés

INFRASTRUCTURE
Construite et financée par l'opérateur

INVESTISSEMENT
57 milliards FCFA (MTN), dont 11 en 2024

CLIENTS
Des millions d'abonnés

SERVICE UNIVERSEL
Contribuent au FASUCE

COMPTES
Publiés

Yao Corp

Galaxie Junior Bongo

INFRASTRUCTURE
Surtout bâtie par l'État ou la BAD, puis concédée

INVESTISSEMENT
≈ 10 milliards FCFA revendiqués, invérifiables

CLIENTS
L'État, ses organismes, les opérateurs

SERVICE UNIVERSEL
Aucune contribution documentée

COMPTES
Non publiés

300 000 personnes connectées par le FASUCE (2021-23)

LA QUESTION

Où vont les bénéfices des contrats publics : réinvestis au Congo, ou transférés à l'étranger ?

LE PRISME · GRAND ANGLE N°1

Droit de réponse : revue-strategique@prisme-cg.org

Sources : Ecomatin (13/02/2025) ; Agence Ecofin (26/06/2024) ; yaocorp.com ; Agence Ecofin et allAfrica (2020) ; FAAPA/ACI. Yao Corp ne publie ni comptes ni actionnaires ; Le Prisme pose la question, sans affirmer de transfert.

Infographie 7 · Investir ou se servir ?

GRAND ANGLE N°1 · LES HOMMES DU DISPOSITIF

Le cabinet du ministre du Numérique

L'équipe telle que la présente le site officiel du ministère.

MINISTRE

Frédéric Nzé

Ex-dirigeant d'Oakam (Londres) · DG d'Akieni, filiale de Yao Corp (janv. 2026)

DIRECTEUR DE CABINET

Kô Goma

Ex-consultant Accenture (Paris) · passé par le ministère togolais du Numérique

- **AP** — **Antoine Pemba** — Finances et projets
- **CL** — **Cécile Laplace** — Partenariats · ex-Campus France
- **CB** — **Christel Bayonne** — Administratif et juridique
- **AM** — **Azaad Manté** — Logistique
- **IG** — **Ispéra Gnaly** — Secrétariat
- **GA** — **Gloria Apondza** — Documentation

150 **agents de l'État rendus à la Fonction publique** le 14 octobre 2026. Aucune procédure de recrutement du cabinet n'a été publiée.

LE PRISME · GRAND ANGLE N°1

Droit de réponse : revue-strategique@prisme-cg.org

Sources : numerique.gouv.cg/equipe (1er nov. 2026) ; notes n° 0107 et 0108/MPTEN-CAB ; yaocorp.com ; Companies House ; Viadeo ; Institut français de Kinshasa. Aucun membre du cabinet n'est mis en cause à titre personnel.

Infographie 8 · Le cabinet du ministre du Numérique

GRAND ANGLE N°1 · CARTOGRAPHIE

Le cabinet du Numérique : parcours et zones d'ombre

D'où viennent le ministre et son entourage, d'après les registres et les documents publics.

Londres

Frédéric Nzé
Oakam, Euristix, Fixed Gear Capital

SOCIÉTÉ PRIVÉE TOUJOURS ACTIVE

Paris

Kô Goma
Accenture, ministère français de la Santé, Sciences Po

Lomé

Kô Goma
Conseiller au ministère togolais du Numérique

TOUJOURS EN FONCTION AU TOGO ?

Brazzaville

Frédéric Nzé
Akieni (Yao Corp), puis ministre en avril 2026

A-T-IL QUITTÉ AKIENI ?

Kinshasa

Cécile Laplace
Campus France, puis conseillère aux partenariats

Le reste de l'équipe, à Brazzaville (finances, juridique, logistique, secrétariat, documentation), n'est pas mis en cause. Les étiquettes rouges sont des questions posées au ministère.

LE PRISME · GRAND ANGLE N°1

Droit de réponse : revue-strategique@prisme-cg.org

Sources : Companies House ; yaocorp.com ; numerique.gouv.cg/equipe ; Viadeo ; carte de visite (ministère togolais) ; Institut français de Kinshasa ; ADIAC (2026). Aucun membre du cabinet n'est accusé d'une infraction.

Infographie 9 · Le cabinet : parcours et zones d'ombre